

SCP LE FLOCH Thierry – BAILLON Olivier – BICHAT Benjamin
Huissiers de Justice Associés
15 Passage Lonjon
34960 MONTPELLIER CEDEX 2
aml-huissiers-montpellier.com

PROCES VERBAL

DESCRIPTIF

AVOVENTES.fr

DE BIEN



EXPEDITION

Crédit Foncier de France c/

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT

ET LE QUATRE AOUT

A LA REQUETE DE :

CREDIT FONCIER DE FRANCE, société anonyme à Conseil de direction au capital de 1.331.400.718,00 Euros inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 542 029 848 dont le siège social est situé 19, Rue des Capucines, BP 65 à PARIS (75001), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social

REPRESENTE PAR :

Maître **RIEU Vincent**, avocat associé au barreau de MONTPELLIER, membre de la SGP DORIA AVOCATS, avocats à la Cour d'Appel de Montpellier et y demeurant 23 Bis rue Maguelone 34000 MONTPELLIER, au cabinet duquel il est fait élection de domicile.

AGISSANT EN VERTU :

De la copie exécutoire d'un acte de Maître Francis PAN, notaire à GIGEAN en date du 21 octobre 2013, contenant par le CREDIT FONCIER DE France à prêt d'une somme de 75.000 euros outre intérêts conventionnels au taux de 3.80% l'an, frais et accessoires

Je, BICHAT Benjamin, Huissier de Justice associé, membre de la SCP LE FLOCH Thierry, BAILLON Olivier – BICHAT Benjamin à la résidence de 34960 MONTPELLIER, et y demeurant 15 Passage Lonjon, soussigné,

Me suis transporté sur la commune de **MONTPELLIER (34) – 136 Avenue de Louisville – Résidence « L'Espérou »**, dans un ensemble immobilier, à l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens qui y sont situés et appartiennent à :

Dont le requérant se propose de poursuivre l'expropriation en la forme légale, le susnommé n'ayant pas satisfait au commandement aux fins de saisie immobilière signifié par exploit de Maître LE FLOCH Thierry, Huissier de Justice associé à MONTPELLIER, le 26 juin 2020.

AINSI QU'IL SUIT :

Désignation :

- 1) Sur la commune de MONTPELLIER (34), un **appartement au 5ème étage du bâtiment B de la résidence « L'Espérou », 136 Avenue de Louisville** – figurant au cadastre sous les relations suivantes : Section LR n°48 pour 25 a 64 ca et désigné dans la copropriété sous les numéros de lots suivants :
 - **Le lot n°211** : au cinquième étage dans l'angle nord-ouest du bâtiment B, un appartement de type F3TD comprenant : entrée et dégagement avec placards, salle de séjour et cuisine, le tout ouvrant sur un balcon côté ouest, deux chambres ouvrant sur un autre balcon côté nord, salle de bain, WC et les 74/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générale
 - **Le lot n°142** : au second sous-sol, une cave portant le n°142 du plan, et les 2/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

- 2) Sur la commune de MONTPELLIER (34), dans un ensemble immobilier dépendant de l'ensemble immobilier dénommé **résidence « L'Espérou », Avenue de Barcelone** - figurant au cadastre sous les relations suivantes : Section LR n°134 pour 14 a 68 ca, à savoir :
 - **Le lot n°55** : au premier sous-sol, un box portant le n°55 du plan, et les 1/96èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Je me suis par conséquent rendu dans ladite commune, où j'ai procédé en présence de ~~mère du requis, et avec l'assistance de la~~ société LOGIS EXPERTISES (~~au descriptif suivant :~~)

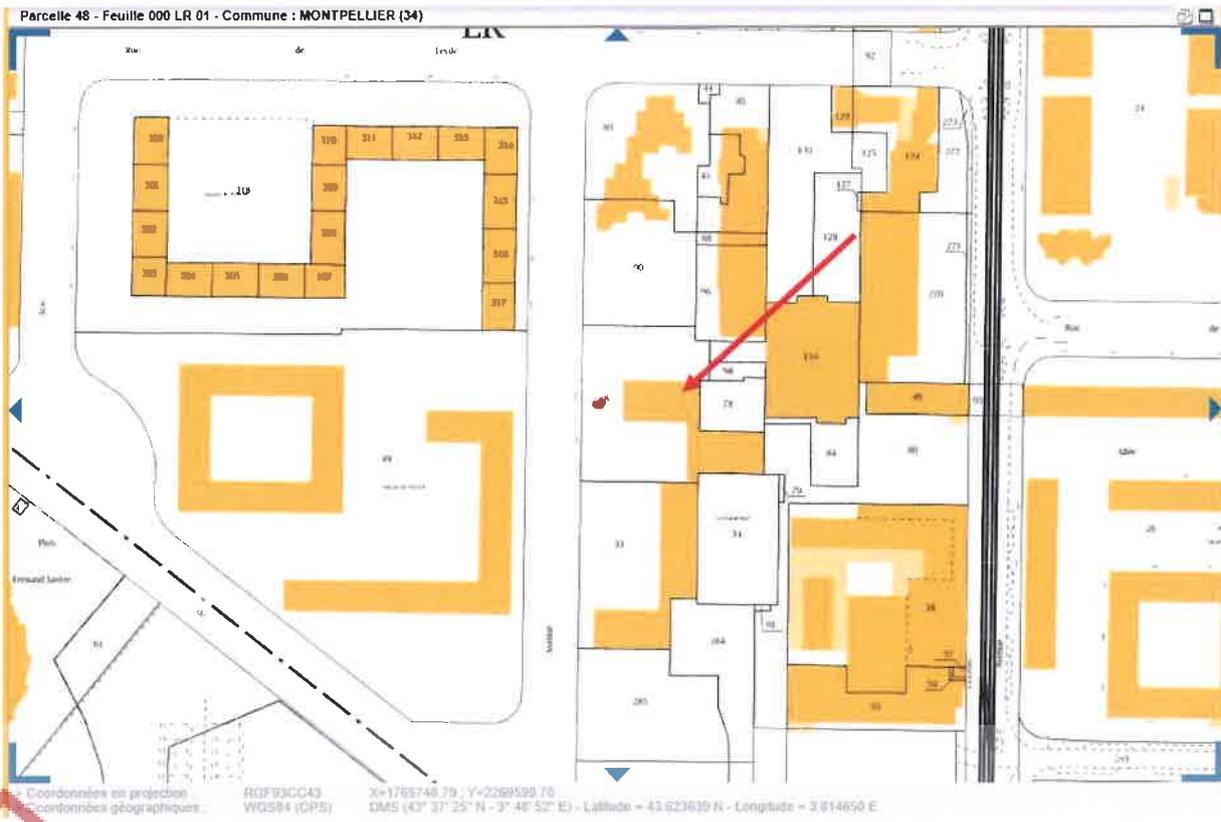
L'appartement est actuellement OCCUPE par le propriétaire poursuivi ainsi que
père du requis et mère du requis.

Cet immeuble non sécurisé (photo n°1), dont le Syndic est actuellement **Maître Jacques RAYMOND – 500 Rue Léon Blum « Le Thélème » - 34000 MONTPELLIER, en sa qualité d'administrateur de la Résidence « L'Espérou »,** a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété suivant acte reçu par Maître CAPELA-LABORDE, notaire à MONTPELLIER, le 26 octobre 1982 publié le 21 janvier 1983 volume 265 n°290.

SYNDIC : Maître Jacques RAYMOND – 500 Rue Léon Blum « Le Thélème » - 34000 MONTPELLIER

BAIL : AUCUN

CHAUFFAGE : RADIATEUR (chauffage collectif)



Résultat du repérage

Date du repérage : **04/08/2020**
Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant
Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Sans accompagnateur
Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâties visitées	Lots	Superficie privative au sens Carrez	Surface annexe	Commentaires
Entrée	211	10,19	0	
Cuisine	211	9,45	0	
Séjour	211	24,07	0	
Chambre 1	211	9,68	0	
Chambre 2	211	11,86	0	
Salle de bain	211	3,71	0	
We	211	1,26	0	
Balcon 1	211	0	6,2	
Balcon 2	211	0	8,45	

Superficie privative en m² du ou des lot(s) :

Surface loi Carrez totale : **70,22 m²** (soixante-dix mètres carrés vingt-deux)
Surface annexe totale : **14,65 m²** (quatorze mètres carrés soixante-cinq)



AVOVENTES.fr

Fait à LUNEL, le 04/08/2020

Par : 1



AVOVENTES.fr



AVOVENTES.fr





AVOVENTES.fr





AVOVENTES•fr



APPARTEMENT – 5eme ETAGE

ENTREE DISTRIBUTIVE :

La porte d'entrée bois, serrure 3 points, est exempte de toute anomalie.

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage de couleur de foncée, d'origine, maintenu en bon état d'entretien.

Les murs et cloisons tapissés demeurent sans dommage significatif méritant d'être rapporté à l'exception de quelques petits impacts disséminés sur l'ensemble de la surface.

Cet espace dispose d'un plafond, partiellement peint en blanc et dalles de polystyrène collées, et laissé en bon état d'entretien.

Il se compose encore d'un placard encastré et aménagé, l'ensemble d'origine et vétuste.







AVOVENTES.fr

SALON / SALLE A MANGER :

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage de couleur foncée, d'origine, maintenu en bon état d'entretien pour les parties laissées visibles.

Les murs et cloisons intégralement enduits et peints demeurent sans dommage significatif méritant d'être rapporté.

Cette pièce dispose d'un plafond avec dalles de polystyrène collées laissées en bon état d'entretien.

Cette pièce bénéficie d'ouvertures bois simple vitrage donnant accès à un balcon carrelé et une loggia, lesquels donnent sur les bâtiments voisins, accompagnées d'un volet roulant manuel, l'ensemble en parfait état de fonctionnement.







CHAMBRE N°1 :

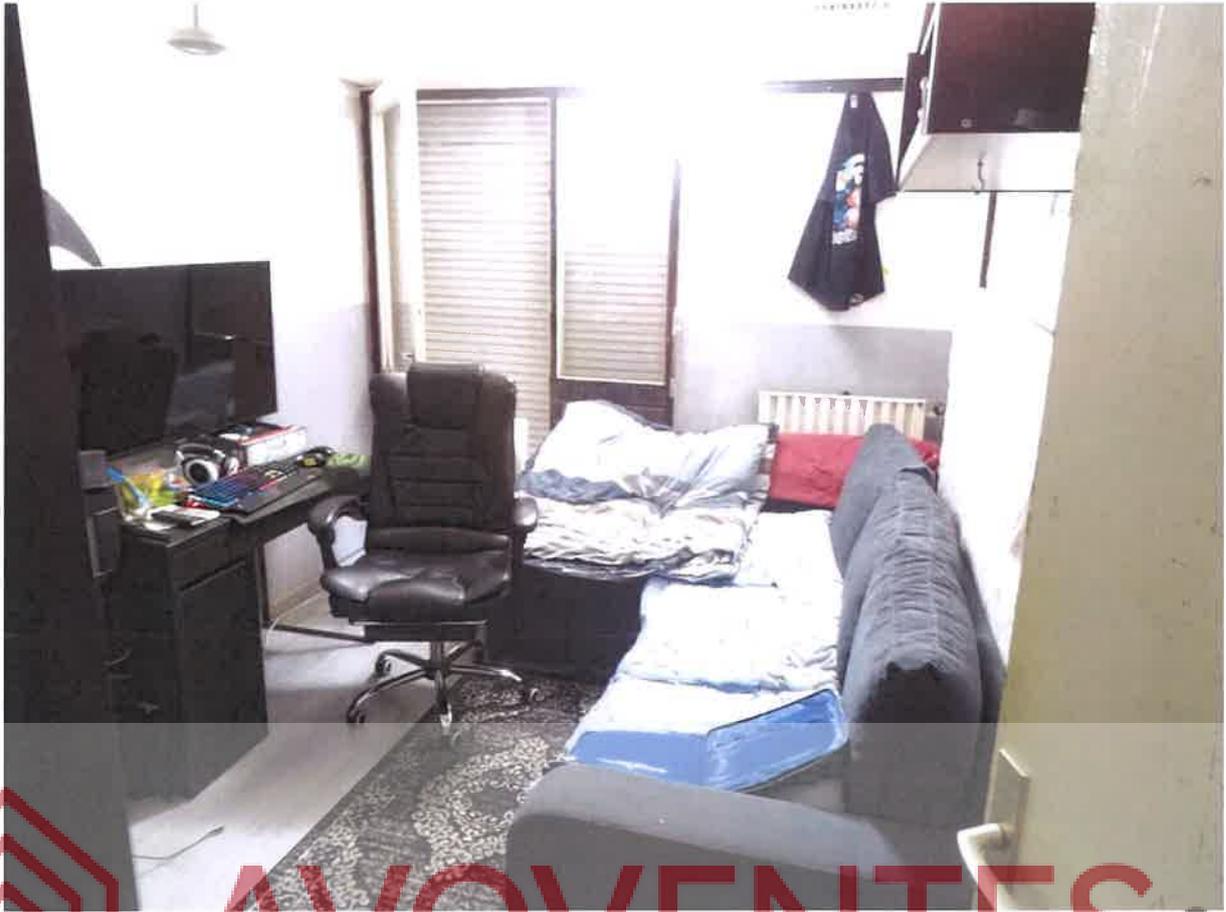
Le revêtement de sol est également constitué d'un parquet stratifié de couleur clair laissé en parfait état d'entretien pour les parties maintenues visibles.

Les murs et cloisons intégralement enduits et peints sont exempts de toute détérioration importante.

Le plafond peint en blanc demeure maintenu en excellent état.

Cet espace bénéficie d'une ouverture bois simple vitrage avec volet roulant, l'ensemble vétuste mais en état de fonctionnement.

Un radiateur assure le chauffage de cet espace.



CHAMBRE N°2 :

Le revêtement de sol est également constitué d'un parquet stratifié de couleur clair et laissé en très bon état d'entretien pour les parties maintenues visibles.

Les murs et cloisons intégralement tapissés sont exempts de toute détérioration. Quelques retraits sont visibles au niveau de l'encadrement de la porte communicante.

Il en est de même au niveau du plafond peint en blanc.

Cet espace bénéficie d'une ouverture bois simple vitrage avec volet roulant, l'ensemble vétuste mais en état de fonctionnement.



AVOVENTES.fr





SALLE DE BAIN :

Le sol constitué d'un revêtement carrelé d'origine est maintenu en bon état d'entretien.

Les murs et cloisons partiellement faïencés et peints demeurent en bon état d'entretien, sans auréoles d'humidité ou dégradation notable.

Elle bénéficie d'une vasque sur meuble, d'une baignoire, l'ensemble d'origine mais ne laissant apparaître aucune détérioration significative malgré une indéniable vétusté.

Cet espace ne bénéficie d'aucune ouverture.

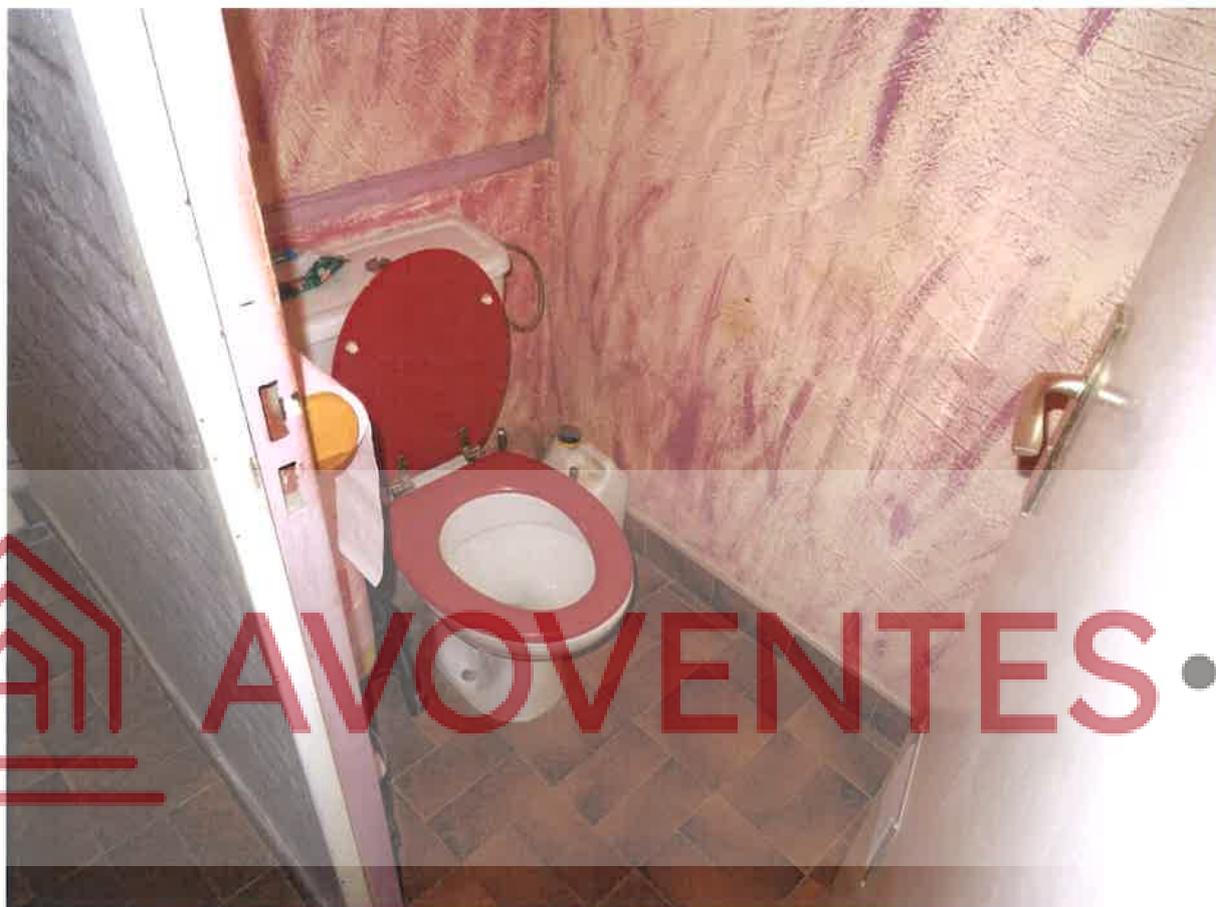


WC INDEPENDANT :

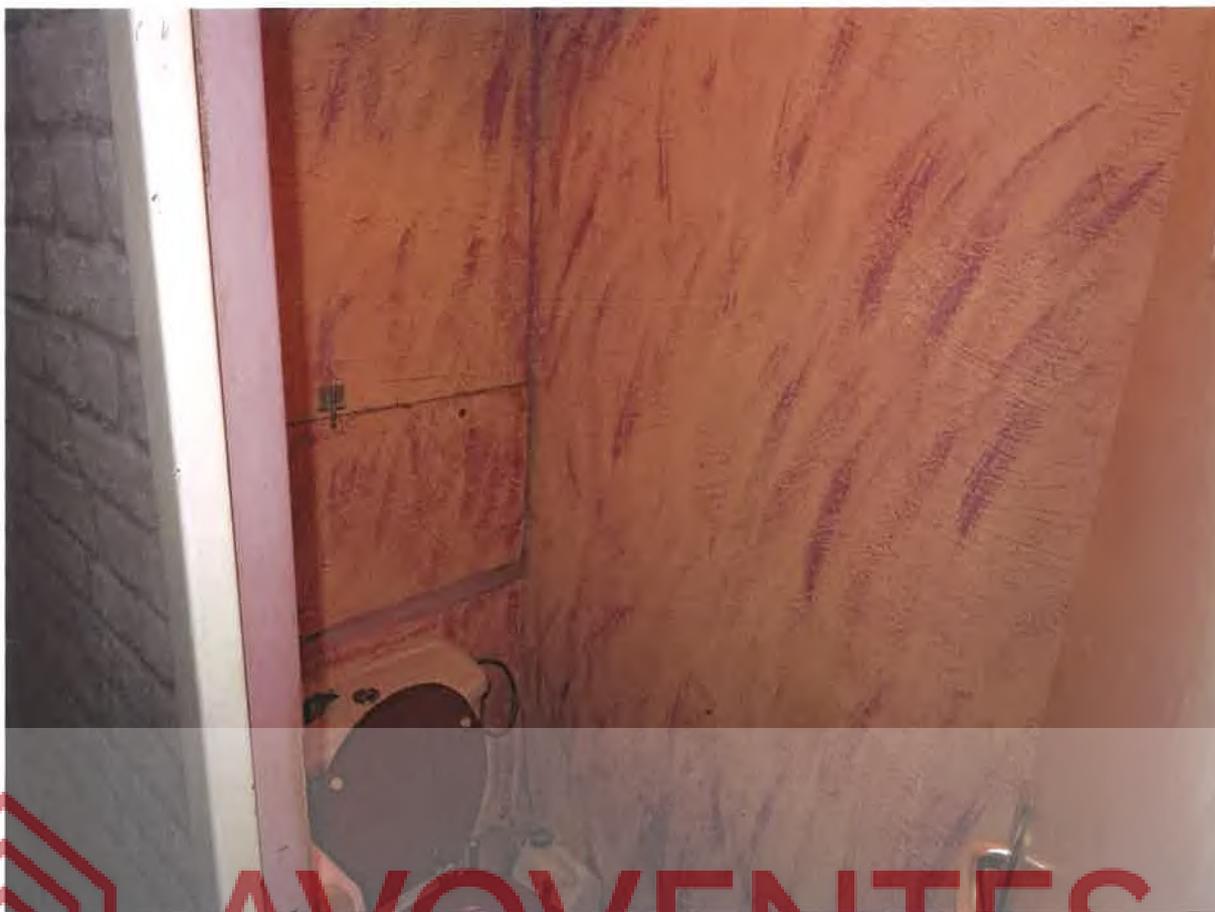
Cet espace se compose d'un WC avec réservoir de chasse, l'ensemble maintenu dans un bon état d'entretien.

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage de couleur foncée maintenu en bon état d'entretien.

Les murs exclusivement enduits demeurent exempts de tout défaut notable.



AVOVENTES.fr



CUISINE INDEPENDANTE :

Elle se compose d'un évier un bac avec robinet mitigeur, plaques 4 feux vitrocéramique, hotte aspirante, le tout associé à des placards de rangement haut et bas, l'ensemble parfaitement entretenu.

Le revêtement de sol est ici aussi constitué d'un carrelage de couleur foncée, d'origine, maintenu en bon état d'entretien.

Cet espace dispose d'un plafond peint.

Cette pièce bénéficie d'une porte-fenêtre bois simple vitrage agrémentée d'un volet roulant extérieur donnant sur un balcon carrelé, l'ensemble en bon état.



AVOVENTES.fr





 AVOVENTES.fr



LOGGIA :

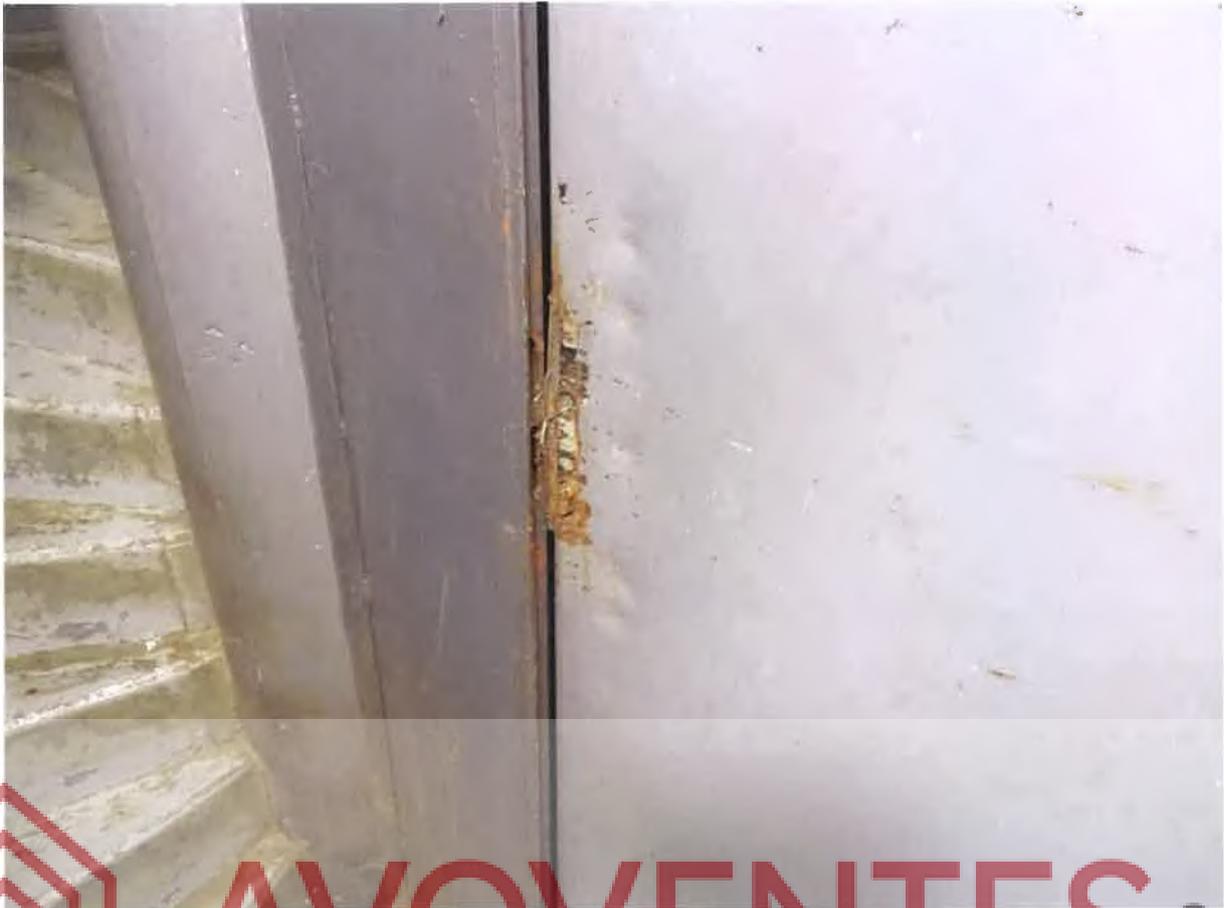
Cet espace totalement fermé carrelé est accessible depuis le séjour et les deux chambres.



AVOVENTES.fr

CAVE :

Non accessible, une porte ferme l'accès aux caves.



GARAGE :

AVOVENTES•fr

La porte permettant l'accès à ce sous-sol est hors d'état de fonctionnement.

L'accès au garage s'effectue au moyen d'une porte basculante en état de fonctionnement.



AVOVENTES • fr





AVOVENTES.fr



De tout ce qui précède, j'ai dressé le présent **PROCES VERBAL** pour servir et valoir ce que de droit.

